



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du MARDI 4 OCTOBRE 2022

N°2022-35

L'an deux mille vingt-deux et le mardi quatre octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 27/09/2022

Date d’Affichage : 27/09/2022

Présents : Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Yoane MARTINIÈRE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Christelle BEGEAULT donne pouvoir à Florence GUILLEMOTO,
Alexandre FRESNEAU donne pouvoir à Loïc CHATILLON,
Tony GRENET donne pouvoir à Yoane MARTINIÈRE,
Jeanine PASCAULT donne pouvoir à Nathalie FILLATRE,
Noëlla ROBIN donne pouvoir à Valérie BRISSAUD

Secrétaire : Florence GUILLEMOTO

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10 +5 pouvoirs

Objet de la délibération : Modification de la délibération n°2022-29 relative aux horaires de l'agence postale.

Vu les articles L2121-29 du code général des collectivités territoriales stipulant que le conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune.

Par délibération du 19 septembre 2022, il a été proposé les nouveaux horaires d'accueil de l'agence postale, qui ont été acceptés par le conseil municipal.

Considérant qu'il est nécessaire de préciser les jours de fermeture et d'ouverture, Monsieur le Maire propose de noter les éléments ci-dessous sur cette nouvelle délibération :

- les lundi, mardi et mercredi de 8h30 – 11h30,
- les jeudi et vendredi de 8h45 – 11h30,
- les samedis de 10h00 – 12h00 ,
- fermeture les 1er et 3ème samedis de chaque mois.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les horaires comme indiqués ci-dessus.
- **PRÉCISÉ** qu'il sera possible de les modifier de nouveau en cas de nécessité.

AR Prefecture

086-218601862-20221004-2022_35-DE
Reçu le 05/10/2022
Publié le 05/10/2022



Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 4 octobre 2022

Le Maire, Géry WIBAUX

Géry Wibaux